

Décret n° 93.1410 du 29 décembre 1993

Dossier d'Information du Public

Année 2017



TriNéo SAS

24, rue Henri Becquerel

93270 SEVRAN

Tél. : 01.41.52.23.10

Fax : 01.41.52.23.19

SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'INSTALLATION.....	3
ETUDE D'IMPACT	6
NATURE, QUANTITE ET PROVENANCE DES DECHETS	6
ANALYSES	9
PARTICULARITES	10

Présentation de l'Installation

• Généralités

Le centre de tri, situé sur la commune de Sevrans, est une installation classée soumise à autorisation.

Cette installation est régie par les arrêtés préfectoraux listés ci-dessous :

- Arrêté préfectoral d'autorisation n°07-0710 du 2 Mars 2007 relatif à l'exploitation d'un centre de tri de déchets ménagers issus d'une collecte sélective.
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2011-2065 du 22 Août 2011 relatif à la mise à jour du classement des rubriques des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2014-2642 du 12 octobre 2014 relatif à l'exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2017-0066 du 6 janvier 2017 relatif à l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement par la société Trinéo Ehol.

Le centre de tri de Sevrans est un centre de tri de collectes sélectives, appartenant au Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers regroupant, en 2017, 84 communes de 11 établissements publics territoriaux (EPT) sur les 12 qui constituent la métropole du Grand Paris, ainsi que de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

La finalité du centre de tri est de séparer, par catégories, les déchets ménagers recyclables (papiers et emballages) collectés sélectivement par les collectivités adhérentes du Sycotom suite au geste de tri des habitants.

Le centre de tri a été initialement mis en service le 1^{er} novembre 2008.

Son exploitation est confiée à la société TRINEO, filiale du groupe IHOL Exploitation, depuis le 1^{er} février 2014.

Celle-ci a effectué une première modernisation du procédé de tri, du 14 avril 2014 au 31 mai 2014, puis une seconde du 12 août 2016 au 17 août 2016.

Descriptif de l'installation et de l'activité du site

Le centre est installé sur un terrain de 11 320 m².

Il comporte 2 bâtiments :

- Un bâtiment administratif dédié aux bureaux, aux locaux du personnel et aux salles d'accueil du public¹
- Un bâtiment technique regroupant :
 - o un hall de réception des bennes et de stockage «amont» des déchets en attente de tri,
 - o un hall comprenant le procédé de tri, les équipements de conditionnement et la zone de stockage des produits triés en attente d'expédition,
 - o des locaux techniques (atelier, garage,...)

Les déchets traités sont exclusivement constitués de déchets ménagers collectés sélectivement apportés par les collectivités adhérentes du Sycotom.

Les collectes sélectives qui sont acheminées au centre de tri sont désignées par le Sycotom en fonction de la situation géographique des lieux de collectes et des garages de bennes de collecte d'une part, et des capacités des différents centres de tri du Sycotom d'autre part.

Le bassin versant du centre de tri est composé, depuis 2008, des communes d'Aulnay-sous-Bois, Le Blanc Mesnil, Clichy-sous-Bois, Coubron, Le Raincy, Livry Gargan, Sevrans, Tremblay

¹Accueil de groupes sur demande auprès du Sycotom ; organisation de journées portes ouvertes.

en France, Vaujours et Villepinte. A celles-ci, se sont ajoutées en 2014 les communes du Bourget, de Dugny et Drancy (depuis juin 2014), Pavillons-sous-bois depuis décembre 2014, Villemomble depuis janvier 2015 et Gagny depuis janvier 2016.

Conformément aux consignes de tri données aux habitants, la collecte sélective est principalement composée de :

- Tous les papiers,
- Tous les cartons,
- Les briques alimentaires,
- Les emballages métalliques (conserves, barquettes, canettes, aérosols vides,...),
- Les bouteilles et flacons en plastiques,
- À titre expérimental depuis 2012 tous les autres emballages plastiques (pots, barquettes, blisters et souples).

Les déchets apportés comprennent également une proportion d'environ 27% de matières non valorisables (refus et fines).

A l'arrivée des bennes de collecte, celles-ci sont pesées (présence de 2 ponts bascules en entrée et sortie du centre), passent devant un détecteur de radioactivité, puis sont déversées dans une loge de déchargement du hall de réception.

Un contrôle qualité est systématiquement effectué pour déclasser et isoler les collectes trop souillées pour être triées et recyclées. Celles-ci (moins de 0.25% des apports), sont considérées dans leur intégralité comme refus.

Description du procédé de tri :

Le procédé de tri du centre à Sevran, modernisé par IHO Exploitation au printemps 2014, puis au mois d'août 2016 comporte désormais 4 grandes étapes :

- Un pré-tri manuel, réalisé en cabine par des opérateurs (4 par équipe), permettant d'enlever du flux les gros refus ou les gros éléments valorisables (gros cartons, gros bidons, grands films plastiques, gros éléments en acier ou DEEE), susceptibles de gêner le reste du procédé ;
- Une séparation mécanique, réalisée par un crible balistique associé à un défineur permettant de séparer le flux de déchets par forme (corps plats contenant majoritairement des papiers/cartons, corps creux contenant majoritairement les plastiques et métaux) et par taille (élimination de la fraction fine inférieure à 60mm) ;
- Un tri automatique réalisé par 5 machines de tri optique, un « overband » (aimant positionné au-dessus d'un tapis permettant de capter les déchets en acier), un séparateur à courants de Foucault (permettant de capter les emballages en aluminium) ;
- Un contrôle qualité de l'ensemble des flux réalisé par 8 agents de tri par équipe, répartis sur 5 tables de tri différentes. Leur rôle est d'ôter du flux préalablement trié par les machines les indésirables de tri (orientés en refus) et les autres matières valorisables, qui sont alors renvoyées vers le process automatisé.

Le procédé de tri peut être piloté à partir d'une supervision informatisée permettant de régler à distance différents paramètres.

Performances :

Grâce aux modernisations successives, la capacité de traitement a été portée à 6t/h. Les conditions de travail ont été améliorées, pour répondre notamment aux difficultés du tri des emballages plastiques autres que bouteilles et flacons. Un taux de valorisation de 97% des déchets valorisables est attendu et les films plastiques en PEBD sont maintenant isolés.

A l'issue du tri, les différentes matières sont conditionnées pour optimiser le stockage et le transport :

- Conditionnement en paquets pour les aciers ;
- Conditionnement en caisses grillagées pour les DEEE, et en vrac pour l'aluminium et les platinages ;
- Conditionnement en balles pour tous les autres matériaux valorisables ;
- Conditionnement en benne compactrice ou en balles pour les refus.

Devenir des déchets triés

Chaque matériau est ensuite chargé dans les camions affrétés par les filières de reprise pour partir vers sa destination de recyclage, valorisation ou élimination :

Matériaux	Repreneurs et Destination	Devenir
Papiers (Journaux Revues Magazines, papiers imprimés,...)	UPM-Kymmene Chapelle Darblay / Rouen – 76	Journaux
Acier	ARCELOR MITTAL	Acier
Cartons (E.M.R.) (*)	SAICA Vénizel - 02	Cartons d'emballage
Aluminium	REGEAL-AFFIMET Compiègne – 60	Aluminium (pièces pour automobiles)
P.E.T. (*)	Sita négoce – 78 Usine FPR de Limay	PET : bouteilles ou applications textiles
P.E.H.D + pots et barquettes (*)	PAPREC Diverses usines en France	PEHD : objets courants PEHD / canalisations assainissement
Gros de magasin (GDM) (*)	UDREP - 62	Papiers / cartons
Films et housses plastiques	PAPREC	films en PEBD
Emballage pour Liquide Alimentaire (E.L.A.) (*)	Novatissue - 88	Papiers d'hygiène
Petits Electro Ménagers	TRIADE 95	Dépollution et récupération des métaux
Refus	ISDND (*) de la REP à Claye Souilly – 77 UVE (*) du Sycotm à Saint-Ouen - 93	Enfouissement Valorisation énergétique

(*) Voir glossaire en annexe.

Fonctionnement de l'installation :

Le site est ouvert de 7h00 à 20h30 du lundi au vendredi et de 7h00 à 15h00 le samedi pour la réception des collectes. En dehors des horaires de travail (6h30-21h30), il est contrôlé et surveillé par une société de gardiennage avec la présence systématique d'un gardien in situ.

Le tri est effectué généralement du lundi au vendredi en 2 postes de 6h45 de travail effectif.

Le site employait, en 2017, 39 personnes permanentes.

Les équipes étant constituées, nous avons axé l'année 2017 sur la fiabilisation des connaissances et le développement personnel de nos employés. En particulier, certains salariés ont pu évoluer vers de nouvelles fonctions : conducteur d'engins, technicien de maintenance, chef d'équipe, avec une formation permanente auprès de nos agents de tri sur nos critères et exigences QSE.

Amélioration du process du centre de tri en 2017 :

La mise en place d'un compacteur pour les refus de tri a été réalisée en 2017. Les refus sont ainsi acheminés dans les unités de valorisation énergétique de Saint-Ouen ou Ivry-sur-Seine avec pour objectif une valorisation énergétique de ce produit.

Certification ISO9001, ISO14001 et OHSAS 18001

La société TriNéo a été triple certifiée Qualité, Environnement et sécurité (ISO9001, ISO14001 et OHSAS 18001) au mois de septembre 2014 par le bureau SGS après 7 mois d'exploitation. Ces certifications ont été intégralement renouvelées en septembre 2017 pour la seconde fois consécutivement.

Etude d'Impact

L'étude d'impact et ses mises à jour sont disponibles sur simple demande.

Une demande d'augmentation de la capacité de traitement autorisée à 20 000 T a été acceptée par les services de l'Etat et a fait l'objet de l'arrêté complémentaire n°2017-0066 du 6 janvier 2017.

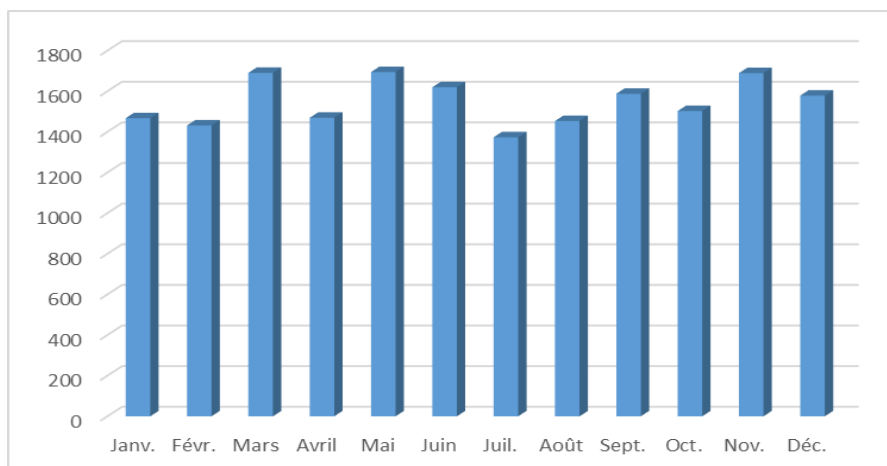
Nature, quantité et provenance des déchets

- **Quantité de déchets entrants**

En 2017, le centre de tri a reçu 18 568 tonnes de collectes sélectives multi matériaux, dont 47 tonnes ont été déclassées (c'est-à-dire qu'elles ont été traitées en tant qu'ordures ménagères car leur mauvaise qualité ne permettait pas leur tri sur chaîne).

2017	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrants	1469	1433	1691	1470	1695	1620	1374	1454	1588	1503	1691	1580	18 568
Acceptés	1469	1433	1683	1470	1695	1616	1374	1454	1584	1487	1680	1576	18 521
Déclassés	0.00	0.00	8.24	0.00	0.00	4.58	0.00	0.00	4.4	16.58	10.12	2.96	46.88

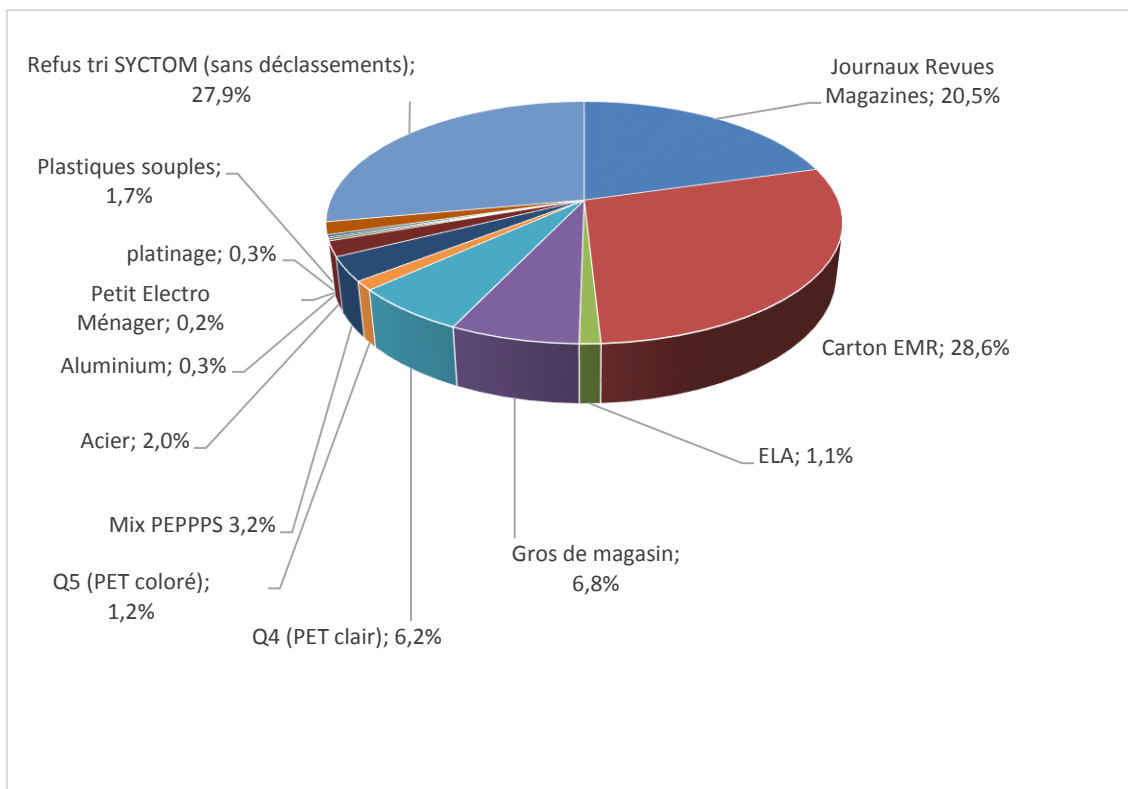
Réception des collectes (en tonnes) CS 2017



• **Quantité de déchets évacués en tonnes**

Matières	tonnes
Journaux Revues Magazines	3 631
Carton EMR	5 053
ELA	199
Gros de magasin	1 202
Q4 (PET clair)	1 091
Q5 (PET coloré)	213
MIX PEPPPS	569
Acier	356
Aluminium	46
Petit Electro Ménager	39
platinage	57
Plastiques souples	295
Refus tri SYCTOM (sans déclassements)	4 926

Répartition des matières sortantes 2017



• **Synthèse des consommations électriques**

Mois	Puissance active (kWh)
Janvier 2017	131 791
Février 2017	108 227
Mars 2017	101 040
Avril 2017	76 670
Mai 2017	90 792
Juin 2017	78 762
Juillet 2017	83 713
Aout 2017	71 171
Septembre 2017	85 114
Octobre 2017	113 132
Novembre 2017	147 940
Décembre 2017	169 929
TOTAL	1 258 281

Malgré la nouvelle installation pour le compactage des refus et l'absorption de tonnages supplémentaires, la consommation électrique reste quasi constante par rapport au tonnage traité.

- **Synthèse des consommations d'eau**

Consommation globale Eau de ville : 882m³ (sanitaire, arrosage) pour l'année 2017. La consommation a considérablement diminué par rapport à 2016 (1419 m³). Les arrosages extérieurs ont été optimisé grâce à des programmeurs.

- **Synthèse des Déchets générés sur le site**

Les déchets liés à la maintenance des installations sont récupérés par les services de maintenance. L'entretien de l'installation de traitement des eaux pluviales a été effectué et le pompage des deux séparateurs hydrocarbures a été fait le 20 novembre 2017.

Analyses

Contrôle des eaux de rejet du site - Prélèvement fait le 02/02/2017 (rapport en annexe de ce dossier) :

Arrêté d'autorisation préfectoral article 4.3.8	Valeurs seuil de l'AP	Résultats	Unités
Température	<30°C	6.6	°C
pH	Entre 5.5 et 8.5	7.3	pH
Couleur : modification de la coloration du milieu récepteur mesurée en un point représentatif de la zone de mélange	<100mgPt/l	20	mg Pt/l
Matières en suspension (M.E.S.)	<35mg/l	19	mg/l
Demande Biologique en Oxygène (D.B.O.5)	<25mg/l	4	mg O2/l
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	<125mg/l	32	mg O2/l
Azote Kjeldhal	<30mg/l	<10	mg N/l
Phosphore total	<2mg/l	<0.23	mg P/l
Hydrocarbures totaux	<10mg/l	<0.5	mg/l
Total Métaux Lourds	<15mg/l	<0.1	mg/l

Toutes ces valeurs sont conformes aux seuils fixés dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter

Particularités

Communication : Visites du centre de tri

Suite aux attentats de janvier 2015 et la mise en place de l'état d'urgence, le Syctom avait décidé la suspension des visites, et plus particulièrement les visites des jeunes publics.

Afin de continuer la démarche d'implication des acteurs majeurs du tri et de la valorisation, dans une optique de sensibilisation à la gestion des déchets, d'acceptation des équipements et de transparence, les visites professionnelles et à destination de la sensibilisation du grand public ont pu reprendre sur site. Nous n'en comptons pas moins d'une dizaine sur 2017. Elles ont concerné principalement les professionnels du secteur des déchets.

Les visites dédiées aux jeunes publics sont toujours suspendues tout au long de l'année. Toutefois, le Syctom organisera en juin 2018 une journée qui leur est dédiée, en mettant en place l'organisation qui convient en matière d'accueil et de sécurité.

ANNEXE - GLOSSAIRE

Apport volontaire : mode de collecte sélective dans lequel les habitants apportent les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (c'est souvent le cas de la collecte du verre).

Collecte sélective : collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, papiers, verre).

DEEE : déchets d'équipements électriques ou électroniques

ELA : Emballages pour Liquides Alimentaires: briques alimentaires et autres emballages complexes en carton (sorte 5.03 selon la norme EN643).

EMR : Emballages Ménagers Récupérés: tous types d'emballages en cartons et cartonnettes (sorte 5.02 selon la norme EN643).

Encombrants ou monstres : déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (électroménager, meubles)

Fines : éléments de taille inférieure à 65 mms et considérés comme non valorisables.

GDM : Gros De Magasin: mélange de diverses sortes de papiers et cartons, contenant moins de 40% de journaux et illustrés (sorte 1.02 selon la norme EN643).

Indésirables : Corps étrangers au matériau à recycler, nuisibles au bon déroulement de la valorisation

ISDND : Une installation de stockage des déchets non dangereux est un centre où l'on stocke les déchets ultimes comme par exemple les refus de tri.

Installations classées : installations qui peuvent être sources de dangers ou de pollutions et dont l'exploitation est réglementée. On distingue celles qui sont soumises à enregistrement, à déclaration à la préfecture et celles qui sont soumises à autorisation préfectorale après enquête publique.

MIX PEPPPS : ensemble des déchets d'emballages constitués de polyéthylène (PE), polypropylène (PP) ou polystyrène (PS). Ces trois types de plastiques peuvent être repris en mélange par un repreneur qui en assure la séparation en tête de son installation. Ces types de plastiques correspondent généralement à des bouteilles et flacons opaques (bouteilles de lait, bidons de lessive...), à des pots et barquettes opaques de produits laitier (yaourts, beurre,...).

Papiers : ensemble des papiers (brochures, illustrés, catalogues, imprimés, journaux, annuaires, horaires lus ou usagés, avec ou sans agrafe, exempts de couvertures rigides...) (catégorie 1.11 selon la norme EN643). Cette catégorie est parfois dénommée par son appellation historique de JRM.

PEBD (Polyéthylène basse Densité) : matière plastique utilisée pour les films et housses.

PEHD (Polyéthylène Haute Densité) : Matière plastique opaque utilisée pour la fabrication de bouteilles de lait, flacons de lessive, d'adoucissant...

PET (Polyéthylène Téréphtalate) : Matière plastique transparente utilisée pour la fabrication de bouteilles d'eau, de boissons gazeuses, de vin, d'huile... et pouvant être teintées en bleu, vert, marron...

Platinage : mélange de déchets métalliques divers (hors déchets d'équipements électriques ou électroniques), arrivant par erreur dans le centre de tri mais faisant l'objet d'une séparation au pré-tri en vue de leur valorisation (ex : cintres, casseroles, barres métalliques,...)

Pots et Barquettes : Par simplification, tous les emballages en plastique rigide autres que les bouteilles et flacons (pots, barquettes, blisters,...). Ces emballages ont été introduits par la consigne de tri élargie.

Refus de tri (indésirables) : dans le centre de tri, emballages trop souillés ou matériaux non récupérables pour le recyclage. Ils sont extraits par les trieurs pour ne pas polluer les matériaux envoyés vers les filières de recyclage.

UVE (unité de valorisation énergétique) : installation de traitement des déchets par brulage, permettant de produire, notamment, de l'électricité et/ou de la chaleur.